

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2009 N°32/
23 juin 2009

- Décision du 17 avril 2009 portant délégation de signature DL DORDOGNE	P 2
- Décision du 15 juin 2009 modifiant l'organisation interne de la mission Seine-Nord Europe	P 3

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



Voies Navigables de France

Direction départementale de l'équipement de la Dordogne

Périgueux, le

17 AVR. 2009

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

VU la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1991 (article 124),

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies Navigables de France, modifié notamment par le décret n° 2008-1321 du 16 décembre 2008,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant désignation d'Ordonnateurs Secondaires,

VU la décision du directeur général de Voies Navigables de France en date du 3 mars 2009 portant délégation de pouvoir à M. Georges Roch, directeur départemental de l'équipement de la Dordogne, délégué local de VNF.

DECIDE :

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges Roch, DDE, subdélégation est donnée à M. Jacques Espalieu, directeur adjoint, M. Claude Peignon, chef du service sécurité risques et environnement et à Mme Danièle Vialatte, chef de la cellule prévention des risques environnement, à effet de signer à son nom pour :

- les actes, documents, décisions et pièces administratives dans les domaines attribués au DDE Dordogne, délégué local VNF ;
- actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services inférieurs à 20 000 € HT ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes relatives à la taxe hydraulique, aux redevances domaniales et aux conventions de superposition de gestion ;
- toutes pièces comptables et documents relatifs à la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : Le directeur départemental de l'équipement de la Dordogne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel des actes de l'établissement.

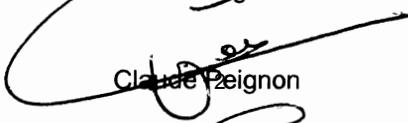
Le directeur


Georges Roch

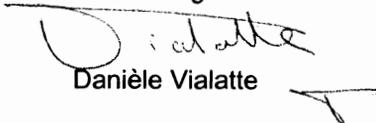
Spécimen de signature et paraphe
du subdélégué


Jacques Espalieu

Spécimen de signature et paraphe
du subdélégué


Claude Peignon

Spécimen de signature et paraphe
du subdélégué


Danièle Vialatte

DECISION DU 15 JUIN 2009

MODIFIANT L'ORGANISATION INTERNE DE LA MISSION SEINE-NORD EUROPE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 novembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la décisions du 30 janvier 2008 modifiée portant organisation des services centraux de Voies navigables de France,

Vu les avis favorables du comité d'entreprise des 10 octobre 2007 et 24 février 2009,

DECIDE

Article 1^{er}

Il est ajouté, après l'article 7 de la décision du 30 janvier 2008 susvisée, un article ainsi rédigé :

« Article 8 : La mission Seine-Nord Europe

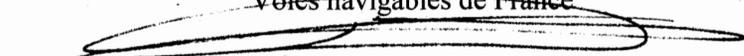
La mission Seine-Nord Europe est composée du :

- Pôle technique ;
- Pôle contrat ;
- Pôle développement ;
- Pôle finances ;
- Pôle gestion. »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le directeur général de
Voies navigables de France


Thierry DUCLAUX